



## École du Lac-des-Fées

### **Procès-verbal de la séance régulière DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES ayant eu lieu le lundi 13 juin 2016 à 18h00**

#### **Étaient présents:**

Parents :	Mme.Lys Stevens M. Sylvain Gagnon Mme Natasha Doyon	M. Manuel Le Bris Mme Céline Cléroux
Personnels :	Mme Chantal Monette Mme Josée Corbeil Mme Mary-Pier Marcotte	Mme Marlène Savard Mme Nathalie Hotte

Représentant de la communauté : M. Michel Baril

La commissaire, Mme. Christiane Gourde assiste à la rencontre.

Le directeur, M. François Bélanger assiste à la rencontre.

#### **Était absente :**

Parent : Mme. Sandra Le Courtois

Personnel : Mme Caroline Joannisse

### **1. Préliminaires**

#### **1.1 Présences, vérification du quorum et ouverture de la séance**

Madame Sandra Le Courtois étant absente, Monsieur Manuel Le Bris assumera la présidence pour la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Marlène Savard propose l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition est appuyée par Madame Josée Corbeil.

**CÉ-15-16-32**

**Adoptée à l'unanimité**

### **1.3 Période d'intervention du public**

Aucune intervention.

### **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016**

Madame Mary-Pier Marcotte propose l'adoption du procès-verbal du 25 avril 2016.

La proposition est appuyée par Madame Chantal Monette.

**CÉ-15-16-33**

**Adoptée à l'unanimité**

### **1.5 Suivis au procès-verbal du 25 avril 2016**

Aucun suivi.

## **2. Décisions et dossiers**

### **2.1 Convention de gestion 2016-2017**

Considérant l'article 209,2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.

Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- 1 ° Les modalités de la contribution de l'établissement;
- 2 ° Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
- 3 ° Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
- 4 ° Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

Considérant la convention de partenariat 2015 - 2018 convenue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant les travaux effectués par l'ensemble du personnel en assemblée générale, en rencontre cycle, au Conseil des enseignants et au Comité EHDA ;

Madame Lys Stevens propose d'approuver la convention de gestion et de réussite éducative 2016-2017 telle que présentée et d'adresser des félicitations au personnel de l'école pour l'excellent travail accompli.

La proposition est appuyée par Madame Marlène Savard.

**CÉ-15-16-34**

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.2 Budget de l'école 2016-2017**

Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique (article 95)*;

Considérant les ressources allouées à l'établissement par la Commission scolaire en vertu du cadre budgétaire;

Considérant les autres sources de revenus;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement;

Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures de la Commission scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

Considérant que le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire;

Il est proposé par Madame Josée Corbeil et appuyé par Madame Mary-Pier Marcotte que le budget des dépenses de l'établissement totalisant **443 692\$** soit adopté et soumis à la Commission scolaire pour son approbation.

**CÉ-15-16-35**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.3 Date de l'assemblée générale des parents 2016-2017**

Lors de l'Assemblée générale, trois postes de membres parents seront disponibles :

- Trois postes avec un mandat de deux ans : Ceux de Madame Sandra Le Courtois, de Monsieur Manuel Le Bris, et de Monsieur Sylvain Gagnon dont les mandats se terminent.

Madame Lys Stevens propose que l'Assemblée générale des parents d'élèves de l'école du Lac-des-Fées ait lieu le 15 septembre à 19h15. Cette rencontre sera précédée à 18h30 par la rencontre annuelle d'information parents/enseignants.

La proposition est appuyée par Madame Nathalie Hotte.

**CÉ-15-16-36**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.4 Rapport annuel 2015-2016 du conseil d'établissement**

Monsieur Manuel Le Bris présente le rapport annuel du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016.

Madame Marlène Savard propose d'adopter le rapport annuel du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016.

La proposition est appuyée par Madame Mary-Pier Marcotte. Le rapport sera envoyé par la direction de l'école aux parents et aux commissaires appropriés.

**CÉ-15-16-37**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.5 Approbation des cahiers d'exercices 2016-2017**

Monsieur François Bélanger présente au CÉ la proposition d'activités et sorties pour les élèves de l'école.

Madame Nathalie Hotte propose d'approuver la liste de cahiers d'exercices pour l'année scolaire 2015-2016 telle que présentée. Le fournisseur préconisé sera la librairie du Soleil.

La proposition est appuyée par Madame Josée Corbeil.

**CÉ-15-16-38**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.6 Livre des règlements service de garde 2016-2017 :**

Madame Chantal Monette présente le livre des règlements du service de garde pour l'année scolaire 2016-2017.

Madame Josée Corbeil propose le livre de règlements du service de garde tel que présenté.

La proposition est appuyée par Madame Lys Stevens.

**CÉ-15-16-39**

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Informations**

#### **3.1 Rapport - comité de parents**

Madame Céline Cléroux enverra un courriel aux membres avec les principaux dossiers discutés lors de la dernière rencontre.

#### **3.2 Rapport - comité CSEHDAA**

Monsieur Sylvain Gagnon enverra un courriel aux membres avec les principaux dossiers discutés lors de la dernière rencontre.

#### **3.3 Rapport – autres comités**

- Aucun point.

#### **3.4 Rapport du personnel**

- Aucun point.

#### **3.5 Rapport du service de garde**

Madame Chantal Monette enverra un courriel aux membres des dernières activités vécus au service de garde.

### **4. Autres questions**

Le point sur la communication par courriel envoyé aux parents sera discuté lors d'une autre rencontre

### **5. Correspondance**

La correspondance est remise au président.

### **6. Levée de la séance**

Madame Chantal Monette propose la levée de la séance à 19h15. La proposition est appuyée par Madame Marlène Savard.

**CÉ-15-16-40**

**Adoptée à l'unanimité**

La présidente

Le directeur

Madame Sandra Le Courtois

Monsieur François Bélanger